



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 16 juin 2008***

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 17/06/2008

**D - 20080317**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 16 juin Deux mil huit, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Sarah BROMBERG, Mme Emmanuelle AJON,

## ***Aménagement de la baignade du lac. Convention de mise à disposition de pontons flottants. Autorisation de signer***

Mme Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez très certainement, nous avons en charge le dispositif de surveillance aquatique sur la berge sud du Lac de Bordeaux durant les mois de juillet et août.

L'année dernière, nous avons effectué une première phase de travaux pour réhabiliter ce site par, l'aménagement des abords :

- une aire de pique-nique
- des tables de tennis de table.

Ainsi que procédé au profilage de la plage et de la zone de bain.

- la zone sablée a été étendue à 2 500 m<sup>2</sup> et la baignade a été délimitée par des pontons flottants loués par voie de convention auprès de la société VINEXPO.

Nos concitoyens ont pu bénéficier d'un espace convivial et ludique et leur satisfaction s'est traduite par une hausse importante de la fréquentation. De plus, l'accessibilité à ce lieu est désormais facilitée grâce à l'arrivée du tramway sur le quartier des Aubiers.

Cette année, dans le cadre de la deuxième phase, nous allons apporter un complément de mobiliers urbains, des jeux pour jeunes enfants et réaliser une aire de jeu dédiée aux sports de plage (beach volley).

Nous étudions également un aménagement pour favoriser l'accessibilité de ce site aux personnes handicapées.

Pour parfaire cet ensemble, nous souhaitons reconduire l'installation des pontons flottants nécessaires à la mise en configuration de la zone de baignade durant les deux mois d'été.

Nous avons pu nous rendre compte que cette structure a amené un changement significatif sur le comportement du public et le fonctionnement de la plage.

- La fréquentation de ce lieu s'est faite à la faveur des activités aquatiques.
- La mise en place des pontons flottants a délimité le périmètre de la baignade, améliorant de ce fait, l'organisation de la surveillance et donc la sécurité des baigneurs.

Cette année, nous proposons de reconduire le partenariat mis en place concernant la location des pontons dont le détail est exposé dans le tableau ci-après. En effet, l'an passé la société VINEXPO avait émis la meilleure proposition lors de notre consultation. A titre d'exemple, une société spécialisée avait présenté un devis d'un montant supérieur de 12 107,33 €, pour une prestation identique.

2007				2008			
	quantité	prix unitaire H.T	Montant H.T	quantité	prix unitaire H.T	Montant H.T	
<b>prestations:</b>							
bureau d'étude	1	2 850,00 €	2 850,00 €	<i>néant (étude réalisée en 2007)</i>			
transport par camion	2	565,00 €	1 130,00 €	2	645,00 €	1 290,00 €	
main d'œuvre des techniciens	2	1 170,00 €	2 340,00 €	2	2 335,00 €	4 670,00 €	
contrôle de sécurité				<i>pris en charge par le Service des piscines</i>			
location de 30 pontons (juillet)	30	200,00 €	6 000,00 €	30	200,00 €	6 000,00 €	
location de 30 pontons (août)	30	200,00 €	6 000,00 €	30	200,00 €	6 000,00 €	
location échelles (juillet)	<i>néant</i>			2	30,00 €	60,00 €	
location échelles (août)	<i>néant</i>			2	30,00 €	60,00 €	
<b>Total H.T</b>			<b>19 820,00 €</b>			<b>18 080,00 €</b>	
<b>TVA 19,6%</b>							
<b>Montant total TTC</b>			<b>23 704,72 €</b>			<b>21 623,68 €</b>	

**Tableau 1: détail des prestations VINEXPO en 2007 et 2008**

Vous constatez que la prestation 2008, d'un montant total inférieur de 2081,04 €, ne comprend plus l'étude de faisabilité (concernant la réalisation et la mise en place des moyens d'ancrage).

On peut également noter que le poste « transport » a augmenté consécutivement à la hausse des prix du carburant.

Le poste « main d'œuvre des techniciens » (soit le « montage / démontage ») avait quant à lui été minoré en 2007, en raison du fait que les pontons étaient déjà montés sur le lac, puisque servant de passerelle d'accès au salon VINEXPO.

Concernant le contrôle de sécurité, il sera à la charge du service des sports dès la réception de l'ouvrage.

Pour votre parfaite information, précisons que l'investissement des éléments constituant ce ponton, s'avèrerait très onéreux, à savoir 150 000€.

A cet investissement s'ajouteraient les difficultés de mise en œuvre spécifique d'assemblage, de mise en place par amarrage sur corps morts et du stockage de ce matériel hors saison.

Compte tenu de ces données, la solution d'un prestataire de service semble la plus appropriée.

A cette fin, une convention de mise à disposition a été établie et jointe en annexe.

Je vous prie donc Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour la mise à disposition de pontons flottants.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PONTONS FLOTTANTS  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA BAIGNADE  
DE BORDEAUX LAC**

Entre

La Ville de Bordeaux, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Alain JUPPÉ agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n°..... du.....2007 reçue en Préfecture de la Gironde le .....ci-après désignée la Ville

Et

La société VINEXPO S.A.S - 12 place de la Bourse -33000 Bordeaux représentée par Monsieur Robert BEYNAT, Commissaire Général, ci-après désigné

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

La Ville de Bordeaux souhaite aménager la zone de bain du lac de Bordeaux par la mise en place de pontons flottants destinés à améliorer la sécurité et rendre ce lieu plus attractif et ludique.

**Article 1<sup>er</sup> : OBJET**

La société VINEXPO, propriétaire de pontons flottants, met à disposition la Ville 30 modules aux normes NF et EN et assure le transport, le montage, le démontage de l'ensemble.

**Article 2 : DESIGNATION DU LIEU DE LA MISE EN PLACE DE L'OUVRAGE**

La zone de bain se situe dans la partie sud du lac de bordeaux , Boulevard du Parc des Expositions – 33520 BRUGES. L'accès au site se fait par les zones engazonnées et la plage de sable.

**Article 3 : CAHIER DES CHARGES GENERAL**

**3.1 La mise à disposition comprend :**

- Le transport des éléments constituant l'ouvrage
- La mise en œuvre de l'ouvrage
- L'enlèvement de l'ouvrage

**3.2 Caractéristiques techniques de l'équipement :**

La société VINEXPO a sélectionné le produit EZ Dock pour ses qualités de robustesse, flexibilité, fiabilité, de sécurité d'utilisation et de respect de l'environnement.

- L'ouvrage est positionné au large de la plage environ 40 m du bord avec retours de 20 m.
- L'ensemble du ponton est réalisé par assemblage de 30 modules flottants de 2x3 m.
- Le revêtement de surface est antidérapant et les éléments d'assemblage ne présentent pas de parties saillantes.
- L'ouvrage est maintenu par un ancrage sécurisé sans empiètement dans la zone de bain. Il doit répondre aux conditions de vent de 90km/h constant et perpendiculaire au ponton.

#### Article 4 : DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de l'ouvrage est de 2 mois, du 1<sup>er</sup> juillet 2008 jusqu'au 31 août 2008.

La pose et l'enlèvement de l'ouvrage n'est pas compris dans ces deux mois.

#### Article 5 : ASSURANCE

La Ville est responsable des dommages causés au matériel pendant la durée de la mise à disposition.

#### Article 6 : CONDITIONS FINANCIERES

La mise à disposition se fera moyennant le paiement par la Ville de la somme de 21 632.68 € TTC

Ce montant comprend :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T
Transport par camion des éléments de l'ouvrage ( A / R)	2	645.00€	1 290.00€
Montage et démontage (main d'œuvre et chariot élévateur)	2	2 335.00€	4 670.00€
Location de 30 pontons flottants EZ-Dock beige - juillet	30	200.00€	6 000.00€
Location de 30 pontons flottants EZ-Dock beige – août	30	200.00€	6 000.00€
Location échelles – juillet	2	30.00€	60.00€
Location échelles –août	2	30.00€	60.00€
		<b>Total H.T</b>	18 080.00€
		<b>T.V.A 19.6%</b>	3 543.68€
		<b>Total T .T.C</b>	<b>21 623.68€</b>

La Ville se libèrera de cette somme par virement administratif (BNP Paribas Bordeaux C Rouge – 40, cours du Chapeau Rouge – 33050 Bordeaux Cedex – compte n°30004 00320 00010179644 70), sur présentation de factures à chaque étape de l'opération : pose, mise en place, location juillet, location août et dépose, ou une facture détaillée globale présentée à l'issue de l'opération.

**Article 7 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties déclarent faire élection de domicile :

- Monsieur JUPPÉ en l' Hôtel de Ville de Bordeaux,
- Monsieur Robert BEYNAT au siège social de VINEXPO S.A.S – 12, place de la Bourse – 33000 Bordeaux

**Article 8 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Tous les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes, seront portés devant toute juridiction compétente siégeant au Bordeaux

Fait à Bordeaux, le .....

Pour la Société VINEXPO S.A.S  
Le Commissaire Général

Le Maire de Bordeaux

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 16 juin 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Arielle PIAZZA**  
**Adjoint au Maire**

